Les multi-accueils

Les multi-accueils sont des structures collectives qui accueillent, selon leur agrément, des enfants de 10 semaines à 4 ans non révolus de manière régulière ou occasionnellement à temps plein ou à temps partiel. La gestion administrative et le suivi pédagogique des 3 établissements sont assurés par le centre communal d’action sociale (CCAS).

Ils sont implantés sur la commune pour une capacité globale de 120 places :

Multi-accueil Magendie
1, rue des Loges
Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
Pour les enfants de 9 mois à 4 ans
50 places en accueil régulier, occasionnel ou d’urgence

Multi-accueil de la maison de l’enfance
121, boulevard Charles de Gaulle
Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h
Pour les enfants de 10 semaines à 4 ans
50 places en accueil régulier, occasionnel ou d’urgence

Multi-accueil des Tilleuls
15, rue de la République
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
Pour les demi-journées : 8h à 12h / 13h45 à 18h
Pour les enfants de 9 mois à 4 ans
20 places d’accueil régulier, occasionnel ou d’urgence dont 10 places en journée continue

Selon la règlementation en vigueur, une équipe pluridisciplinaire (puéricultrices, infirmières, éducatrices de jeunes enfants auxiliaires et aides auxiliaires) accueillent l’enfant, stimule sa curiosité, favorise son apprentissage à la vie en collectivité en respectant son rythme et sa personnalité.

Trois types d’accueil sont possibles :

- Régulier : l’enfant est inscrit pour un forfait d’heures, défini en concertation avec la famille et donnant lieu à la rédaction d’un contrat individualisé.
- Occasionnel : pour une durée limitée ne se renouvelant pas à un rythme prévisible.
- Exceptionnel ou d’urgence : à la demande de la famille, d’un médecin, d’une assistante sociale ou de la PMI par exemple, sans inscription et dans des délais courts, selon les circonstances avec ou sans adaptation pour une durée indéterminée.

Un médecin et une psychologue assurent des permanences hebdomadaires.

Contact

Espace parentalité
Rez de jardin de l’hôtel de ville
Place du Général Leclerc
Tél. 01 39 98 20 44
espaceparentalite@sannois.fr

Ouverture au public à l'hôtel de ville :
Permanence sur site les lundis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de de 13h30 à 16h30

Le mardi de 8h30 à 12h30

Document(s)

Règlement intérieur multi-accueil

Formulaire de demande de place en EAJE